

Amundi Funds
Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Registered office : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B-68.806

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Cher actionnaire,

Le Conseil d'administration d'Amundi Funds (appelé ci-après la « Société ») a décidé de procéder à la fusion de la SICAV « **The Emerging Markets Strategic Fund** », organisée en vertu des lois du Luxembourg et respectant la définition d'un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») donnée dans la directive 2009/65/CE (le « **Fonds absorbé** »), pas enregistré en Belgique, avec le compartiment « Equity Emerging World » de la Société (le « **Compartiment absorbant** »).

La société de gestion du Fonds absorbé et le Conseil d'administration de la Société considèrent en effet qu'il est dans l'intérêt des actionnaires du Fonds absorbé et du Compartiment absorbant de rationaliser la gamme des fonds de placement Amundi qui présentent des objectifs et politiques d'investissement similaires, car il sera ainsi possible d'en améliorer la gestion et de réaliser des économies d'échelle.

I. Modalités et conditions de la fusion

En vertu à l'Article 30 des statuts de la Société, le Conseil d'administration de la Société est compétent pour statuer sur une telle fusion et sur sa date effective (la « Date effective »).

La Date effective est fixée au 13 juin 2014. Ce jour-là, le Fonds absorbé transfèrera tous ses actifs et passifs au Compartiment absorbant sans être dissous et les actionnaires du Fonds absorbé recevront en contrepartie des actions nominatives sans valeur nominale (les « Nouvelles Actions ») du Compartiment absorbant selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

Fonds absorbé			Fonds absorbant		
The Emerging Markets Strategic Fund			Amundi Funds Equity Emerging World		
Catégorie A	Capitalisation	LU0060042024	Catégorie AU	Capitalisation	LU0347592197
	Distribution	LU0060042701		Distribution	LU0347592270

Le nombre de Nouvelles Actions attribué aux actionnaires du Fonds absorbé sera déterminé sur la base de la parité d'échange entre les valeurs liquidatives par action respectives du Fonds absorbé le 12 juin 2014 et du Compartiment absorbant à cette même date.

L'attention des actionnaires du Compartiment absorbant est attirée sur le fait que les caractéristiques du compartiment resteront les mêmes après la Date effective et que la fusion n'aura aucun impact significatif sur les actionnaires du compartiment.

Après cette date :

- aucun changement ne sera apporté à la politique et à la stratégie d'investissement ;
- les coûts, les résultats attendus, le traitement des produits à recevoir, des rapports périodiques et de la performance seront identiques ;
- les modalités de souscription, de rachat et de conversion seront les mêmes qu'actuellement ;

- les portefeuilles du Fonds absorbé et du Compartiment absorbant étant assez similaires, la fusion sera réalisée grâce au transfert de liquidités, valeurs mobilières et instruments sans tenir compte d'un quelconque rééquilibrage du portefeuille avant ou après la Date effective ;
- la fusion ne devrait pas affecter la gestion du portefeuille du Compartiment absorbant ;
- le coût de la fusion sera entièrement supporté par la Société de gestion, Amundi Luxembourg SA, au travers de la commission d'administration.

Les actionnaires du Compartiment absorbant opposés à cette fusion pourront racheter leurs actions gratuitement (sauf taxes éventuelles) sur la base de la dernière valeur liquidative des actions, définie dans le Prospectus d'Amundi Funds. Cette offre est valable jusqu'au 11 juin 2014 à 14h00 (heure de Luxembourg).

II. Comparaison du Fonds absorbé et du Compartiment absorbant

Le tableau suivant précise les principales différences entre le Fonds absorbé et le Compartiment absorbant :

	The Emerging Markets Strategic Fund	Amundi Funds Equity Emerging World
Objectif d'investissement	L'OPCVM vise à obtenir une diversification des risques et une appréciation à long terme du capital en investissant ses actifs dans des actions cotées sur les marchés de valeurs mobilières des pays nouvellement industrialisés d'Asie, d'Amérique latine, du Moyen-Orient, d'Europe et d'Afrique.	L'objectif du Compartiment est de surperformer son indice de référence, l'indice MSCI Emerging Markets représentant les principales entreprises des pays émergents.
Politique d'investissement	<p>Pour atteindre cet objectif, l'OPCVM sélectionne des actions en tenant compte, entre autres, de</p> <ul style="list-style-type: none"> leur valeur fondamentale (calculée en examinant des facteurs économiques, financiers ainsi que d'autres facteurs qualitatifs et quantitatifs s'y rapportant) ; des facteurs ayant une incidence sur les marchés tels que les perspectives de croissance économique, les taux de change, les prix des matières premières, les taux d'intérêt, les facteurs politiques, les restrictions d'investissement ainsi que le poids de la fiscalité dans le pays concerné et l'étape du cycle du marché sur lequel sont négociées les actions concernées. <p>Pour garantir une diversification géographique et sectorielle adéquate, le Fonds ne peut investir plus de deux tiers</p>	<p>Pour atteindre cet objectif, le Compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en actions et instruments financiers répliquant ou fondés sur des actions (« instruments liés à des actions ») d'entreprises de pays émergents européens, asiatiques, américains ou africains. Ces entreprises sont sélectionnées en effectuant une analyse fondamentale (c'est à dire en évaluant leurs actions sur la base des facteurs économiques, financiers ainsi que d'autres facteurs qualitatifs et quantitatifs s'y rapportant) ainsi qu'une allocation géographique et sectorielle.</p> <p>Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et à des fins de gestion efficace du portefeuille.</p> <p>Le Compartiment ne vise pas à répliquer l'indice de référence et peut donc s'en éloigner de façon significative.</p>

	de ses actifs dans une région donnée (c'est à dire en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Europe ou en Afrique), plus de 35 % de ses actifs dans un pays spécifique et plus de 30 % de ses actifs dans un secteur donné.			
Indice de référence	Aucun		MSCI Emerging Markets Free	
Gestionnaire	Ashmore EMM, L.L.C.		Amundi (par le truchement de son principal établissement ou sa succursale londonienne, Amundi London Branch)	
Agent administratif	CACEIS Bank Luxembourg		Société Générale Securities Services Luxembourg	
Auditeur externe	Deloitte Audit S. à r.l., Luxembourg		PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg	
Frais courants	Catégorie A	2,09 %	Catégorie AU	2,39 %
Commission de performance	Aucune		20,00% de la surperformance générée chaque année par le Compartiment par rapport à l'indice MSCI Emerging Market Free.	
Montant minimal de la souscription initiale	Catégorie A	Aucune	Catégorie AU	Aucune
Commission de souscription	Catégorie A	3,5 % maximum	Catégorie AU	4,5 % maximum
Jour d'évaluation	Tous les vendredis		Chaque jour	
Heure limite de souscription	12h00 le jour ouvrable précédant le jour d'évaluation		14h00 le jour d'évaluation	
Heure limite de rachat	12h00 le vendredi précédant le jour d'évaluation		14h00 le jour d'évaluation	
Indicateur synthétique de risque et de rendement (ISRR)	7		7	

III. Documentation

Les actionnaires peuvent consulter les documents suivants gratuitement au siège social de la Société :

- le Projet commun de fusion ;
- les dernières versions des Prospectus de The Emerging Markets Strategic Fund et d'Amundi Funds ;
- les dernières versions des documents d'information clés pour l'investisseur de The Emerging Markets Strategic Fund et Amundi Funds Equity Emerging World ;
- les derniers états financiers audités de The Emerging Markets Strategic Fund et d'Amundi Funds ;

- le(s) rapport(s) sur la fusion rédigé(s) par l'auditeur externe/les auditeurs externes nommé(s) par la société de gestion de The Emerging Markets Strategic Fund et / ou la Société ;
- le certificat relatif à la fusion, délivré par le dépositaire de The Emerging Markets Strategic Fund et de la Société conformément à l'Article 70 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010.

La fusion n'aura pas d'impact sur les Documents d'information clés pour l'investisseur du Compartiment absorbant, et aucune modification ne sera donc apportée à ces documents à la suite de cette opération.

Les actionnaires sont également invités à consulter leurs conseillers fiscaux pour évoquer les éventuelles conséquences fiscales de la fusion.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponibles gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 25%.

Cordialement,

Le Conseil d'administration